

La prostitution avant le "Monde"

Article d'Agnès Echène

Aujourd'hui l'Irak, Sumer, une des plus vieilles sociétés connues, semble avoir institué le mariage aux environs de - 3 000 ans, après des siècles de "gentilité", sans état et sans mariage. En même temps que l'instauration d'un pouvoir fort, de type tyrannique, Sumer connaît la naissance de quelques unes des institutions attachées pour nous à la "civilisation" : la conquête, la sujétion du peuple vaincu, la religion de masse, la construction de villes fortifiées, l'institution d'une armée, du mariage et du travail forcé. Cette réorganisation de la société par les premiers souverains connus, passe par le remaniement du panthéon où règne désormais le dieu Enlil en lieu et place de l'ancienne déesse Ishtar.

Le mariage y est alors établi par un contrat en bonne et due forme conclu par une "lettre nuptiale". La prostitution y apparaît également, sous une forme dite "sacrée", c'est-à-dire organisée dans les temples par les prêtres; ces "proxénètes sacrés" qui gèrent les bénéfices de ce lucratif commerce, reçoivent également les futures mariées qu'ils déflorent et initient aux "jouissances de l'amour". Les textes de "L'épopée de Gilgamesh" laissent entendre - explicitement, entre les lignes et par allégories - que l'instauration de ce pouvoir coercitif déclencha des rébellions et de terrifiantes représailles. La violence sexuelle y est également très présente, de même que la terreur légale et la répression des insoumis.

L'Inde, de par les invasions indo-européennes dont elle fut victime, connaît deux types de civilisations : le premier, le plus ancien, nommé "civilisation de l'Indus" a laissé des traces dans des villes archaïques très surprenantes : Harappa et Mohenjo-Daro, notamment; cette civilisation semble liée au type humain appelé "dravidien". Ses vestiges révèlent un monde totalement étrange que les archéologues tentent d'élucider, de restituer. Il semble qu'il s'agissait d'une société gentilice, sans mariage, sans état, plutôt pacifique, tournée vers le culte des ancêtres. Ignorant le mariage et la famille conjugale, cette société semble aussi avoir ignoré la prostitution; le "type de prostitution [dite "sacrée"] a existé dans certaines civilisations anciennes, mais il ne semble pas que cela ait été le cas en ce qui concerne la civilisation de l'Indus. (...)

L'institution des dévadasi ne semble pas s'être développée avant le Moyen-Age. Les dévadasis, prostituées dites sacrées, sont propres au second type de civilisation existant en Inde; imposée par les conquérants aryens, cette civilisation est fondée sur la tripartition fonctionnelle mise en lumière par Dumézil, et scindant la société en 3 catégories distinctes par leurs fonctions : prêtres-souverains, guerriers, producteurs (artisans et paysans). Typique du féodalisme, cette tripartition sociale est commune à tout l'espace indo-européen, de l'Inde à l'Irlande. La famille indienne, aussi patriarcale que la famille européenne, nécessite évidemment la prostitution; mais les religieux locaux, au lieu d'en poser l'interdit dans leur dogme, ont préféré l'exploiter à leurs fins : plutôt que des bordels impies à l'occidentale, ils créèrent des bordels pieux, autrement dit "sacrés". De nombreux temples hindous avaient cette fonction; les sculptures érotiques innombrables qui en décorent plus d'un, signalaient à l'attention des passants la vocation de ces "lieux sacrés"; et les "prostituées sacrées", les dévadasi, censées être au service des dieux - ou des déesses -, étaient d'abord les esclaves des brahmanes; elles y officiaient moyennant finances reversées aux "proxénètes sacrés" qui les employaient : les prêtres.



Deux devadâsî à Chennai en 1920.

Une description saisissante de Alexandra David-Neel restitue parfaitement la situation réelle, éloignée de toute idéalisation, de toute mystique, qui fut et est celle de l'Inde :

"Ce soir-là, une quarantaine de dévadasi dansaient sur une large estrade avant d'aller adorer la déesse Meenakshi. Que représentait cette danse ? Je ne le sais pas. C'était toujours les mêmes contorsions des bras, des doigts et des orteils, les mêmes déhanchements, le ventre et les seins projetés en avant : offerts ... Les filles ne me paraissaient ni très jolies ni très gracieuses. Ce qui retenait l'attention, c'était le cercle de mâles, une bonne centaine, pressé autour de l'estrade, les yeux dilatés, la physionomie féroce ment bestiale.

Les mystiques hindous parlent de samâdhi, l'extase, dans laquelle l'esprit n'est plus conscient que d'un unique objet, toute autre chose étant annihilée pour lui. Ces hommes, hypnotisés autour de cette estrade, avaient véritablement atteint un genre d'extase parfaite : le samâdhi du rut.

Les dévadasi descendirent de l'estrade et s'engouffrèrent hâtivement dans les corridors sombres conduisant au sanctuaire de la déesse. Ce fut une ruée. La horde des hommes affolés les suivait, vaguement retenue par les gestes d'une vieille femme, la gardienne des danseuses, sans doute une bayadère retraitée. La terreur qui se lisait sur le visage des filles - pourtant des prostituées - serrées en troupeau, se bousculant pour gagner au plus vite le sanctuaire protecteur, était aussi bouleversante que l'avidité immonde de leurs poursuivants.

Je m'aplatiss entre les jambes d'un cheval de pierre géant émergeant de la muraille, pour laisser passer la vague infernale, puis je gagnai la sortie. Je venais de découvrir un nouvel aspect intime de la demeure des dieux."

L'Égypte présente la particularité de n'avoir jamais complètement remplacé la famille gentilice par la famille conjugale; c'est ainsi que frères et sœurs, unis par la communauté de subsistance, de succession et d'habitat (pharaon signifie d'ailleurs "grande maison", typique des communautés fraternelles/gentilices), formaient un groupe que bien des archéologues ont nommé "mariage", voire "mariage incestueux" sans qu'il y eut pourtant de relations sexuelles entre eux.

Quand on s'avisait de reconnaître l'époux et le père, on ne les intégra cependant pas à la communauté fraternelle/gentilice; ils en demeurèrent étrangers. C'est ainsi que la famille conjugale n'émergea que fort tardivement en Égypte. Le mariage finit cependant par s'installer, tout en laissant se déployer une apparente liberté sexuelle : liberté des jeunes-filles, facilité du divorce, tolérance des relations extra-conjugales, évidente licence lors des fêtes et banquets, tout signale des mœurs libres; lorsque les pouvoirs des chefs s'étendirent, on vit apparaître des harems chez les rois comme chez les prêtres; mais la "polygamie" de fait était la règle pour toute la population. Et l'on ne trouve pas trace de prostitution.

La Grèce connut également sa période "gentilice" - évidemment archaïque - dont il semble qu'elle soit sortie au temps de Médée, Jocaste, Clytemnestre ... quand les hommes eurent oublié **le temps pas si lointain où "les fils ne connaissaient même pas leur propre père"** et en vinrent à faire dire aux dieux - Apollon, notamment - que c'est le père et non la mère, qui fait l'enfant. À la période classique, il n'y en a plus rien, sinon la trace en quelques usages et dans les tragédies. Le mariage est devenu la règle, instaurant une partition stricte des rôles et des statuts. Dans la démocratie athénienne, n'existe ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité; assujettie, l'épouse athénienne est enfermée au gynécée, interdite de relation autre que celle de son époux; mais le citoyen est libre. Il a donc des relations multiples; et la prostitution évidemment fleurit sur un tel terreau. Elle n'est cependant pas liée à la religion; les bordels sont des établissements publics dont la cité est la maquerelle et les pensionnaires des êtres exploités et méprisés; les hétaires, prostituées indépendantes, sont libres, et riches.

On connaît de Rome à la fois sa rigueur et sa luxure. Pourtant, les vieux Étrusques pratiquaient l'amour libre, la filiation maternelle et l'éducation commune des enfants, tout ce qui caractérise la société gentilice; la prostitution leur était inutile. On raconte que **"le viol de Lucrece"** signa le coup d'arrêt de cette société libérale; dès lors, la législation républicaine de Rome plaça les femmes sous la protection et l'autorité des pères et des époux, et les astreignit à une fidélité absolue. Nul n'ignore l'importance du mariage et de la famille patriarcale chez les latins; affaire d'alliance et d'argent, destiné à procurer un fils *au pater familias*, il honore en l'épouse la mère, et non l'amante. Même si le statut de la femme mariée a varié d'un extrême à l'autre au cours du temps de la civilisation romaine, même si les femmes ont conquis une grande indépendance, à la fois économique et sexuelle - jamais définitive cependant -, le fait du mariage entraîna la prostitution. Les *meretrices* (gagneuses) sont reconnues par le législateur; la plupart vivent enfermées dans les lupanars, entretenues par leurs propriétaires qui les louent à l'heure et paient de lourds impôts.

Conjugalisés comme tous les indo-européens, les Celtes ont évidemment connu la prostitution puisqu'ils pratiquaient le mariage. On lit toutefois que le statut de la femme celte a été honorable; le «*caratrad*», mot irlandais pré-chrétien, signifiant à la fois "contrat" et "mariage", n'altère pas les droits d'une femme mariée; elle continue de pouvoir tester, hériter, jouir de ses biens, exercer une profession ou un sacerdoce. Les prostituées sont là aussi des professionnelles reconnues par la loi.